

CARREFOUR INTERNATIONAL DU BOIS 2024

du 28 au 30 mai 2024 - Nantes

Orléans, le 2 octobre 2023

Votre interlocuteur

DEV'UP Centre-Val de Loire

Isabelle LECOMTE

Tél. : 02 18 69 30 31

isabelle.lecomte@devup-centrevaldeloire.fr

www.devup-centrevaldeloire.fr



***SALON LEADER EN EUROPE,
DEDIÉ AUX PROFESSIONNELS
ET AUX PRODUITS BOIS***

En 2022, le Carrefour International du Bois a confirmé sa place de salon leader en Europe et poursuivi sa progression avec 607 exposants (dont 37 % d'internationaux issus de 40 pays) et un total de 14 000 visiteurs professionnels (soit une hausse de 20% par rapport à 2018) dont 39% de visiteurs internationaux venus de 89 pays.

Vous êtes scieur, fabricant de panneaux, de parquet, de bardage, de moulures, de baguettes, de lambris, de menuiseries bois, de produits techniques bois pour la construction, de charpente, d'emballage, négociant, exposez au Carrefour International du Bois pour développer vos marchés.

L'organisation d'évènements à l'occasion du salon (conférences, assemblées générales, réunions...) en fait un évènement incontournable pour les décideurs : tous les produits et nouveautés sont disponibles en un seul lieu.

INSCRIPTION

DEV'UP Centre-Val de Loire vous propose de participer au Carrefour International du Bois 2024 dans le secteur **SCIAGE** en bénéficiant du soutien de la Région Centre-Val de Loire. Afin de préparer votre participation dans les meilleures conditions, nous vous invitons à nous retourner votre bulletin d'inscription dans les meilleurs délais, et ce d'ici le **10 novembre 2023**.

Date limite d'inscription : 10/11/2023

PARTICIPER EN STAND COLLECTIF, C'EST :

- réaliser des **économies d'échelle**, profiter de l'effet de taille, d'un **aménagement élaboré** et d'une large gamme de produits exposés permettant d'attirer un flux important de visiteurs,
- Bénéficier d'une **assistance technique et du suivi personnalisé** de votre dossier,
- Créer une **dynamique d'échanges** entre les exposants.
- Profiter d'une **prestation clés en main**, pour un **coût réduit** grâce à la participation financière de la Région Centre-Val de Loire,
- Bénéficier du répertoire des entreprises de la région Centre-Val de Loire. A l'occasion des manifestations inscrites à son programme, DEV'UP Centre-Val de Loire édite en 300 exemplaires des fiches-entreprises en quatre langues et en quadrichromie, qui peuvent être diffusées pendant le salon. Elles permettent à DEV'UP Centre-Val de Loire d'assurer la promotion de votre filière économique en France et à l'Étranger ainsi que la présentation de votre entreprise. Les 300 exemplaires vous seront adressés avant le salon.



COÛT DE PARTICIPATION

- **Location de stand : 325 € HT/m²**, aide régionale forfaitaire déduite. Minimum 9 m².
SECTEUR SCIAGE
- **Angle de stand : 160 € HT** (minimum de 12 m² pour les stands en angle)
- **Droit d'inscription obligatoire : 430 € HT** (au lieu de 528 € HT en cas de participation directe)
- **Droit d'inscription exposant indirect : 133 € HT**
- **Forfait d'adhésion au programme annuel de DEV'UP Centre-Val de Loire : 150 € HT**
en cas de 1^{ère} inscription à une action collective figurant au programme 2024 de DEV'UP Centre-Val de Loire)

[CLIQUEZ ICI POUR S'INSCRIRE](#)

***Le prix de location indiqué ci-dessus inclut les prestations suivantes** : moquette, structure, cloisons de séparation, réserve, enseigne personnalisée, branchement électrique + spots d'éclairage, mobilier (comptoir, table, chaises), nettoyage des stands, cartes d'invitation et e-invitations.

Prestations supplémentaires facturées en sus (liste non exhaustive) : mobilier supplémentaire, prise électrique pour matériel apporté, connexion internet.

PRESTATIONS

Chaque entreprise disposera d'un espace individuel aménagé au sein de l'espace collectif Région Centre-Val de Loire.

Nous vous rappelons que votre inscription définitive à cette manifestation est conditionnée par le **caractère collectif de cette action** :

1. DEV'UP Centre-Val de Loire se réserve le droit d'annuler son projet de participation régionale si le quota de 3 entreprises exposantes, regroupées sur un même espace collectif, n'est pas atteint.
2. L'inscription définitive se fera à l'encaissement de votre chèque d'avance sur participation.
3. Les demandes de surface et les attributions d'emplacement et d'angles seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée et les attributions d'emplacement et d'angles seront établies en fonction de cet ordre ainsi que de l'ancienneté de l'exposant sur la manifestation.